

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation 14 mai 2025</p>	<p>L'an 2025, Le 20 mai - 20H00</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24</p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p>Objet :</p> <p>Administration générale :</p> <p>Saison estivale 2025 – dispositif de surveillance des plages par le SDIS au lac de Carouge</p>	<p>Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN</p> <p>Excusés et représentés par pouvoir :</p> <p>Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL</p> <p>Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET</p> <p>Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR</p> <p>Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER</p> <p>Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN</p> <p>Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES</p> <p>Absent : Monsieur Pierre MARECHAL</p> <p>Arrivée tardive :</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Michel BOUVIER - Maire

Monsieur le Maire explique qu'afin d'assurer la surveillance de la zone de baignade autorisée au Lac de Carouge (commune Saint Pierre d'Albigny), le SDIS met à disposition de la commune, des personnels permettant d'assurer la mission de surveillance des baignades.

Le dispositif de surveillance sera mis en place selon les dates suivantes :

- Mise en place le 27/06/2025
- Début de la surveillance le 28/06/2025
- Fin de la surveillance le 28/08/2025
- Etat des lieux de sortie le 29/08/2025

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

APPROUVE les dates fixées par le SDIS

AUTORISE le Maire à signer la convention de surveillance des baignades 2025 avec le SDIS.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 14 mai 2025	L'an 2025, Le 20 mai - 20H00
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN
Objet : Administration générale : Parc naturel régional du Massif des Bauges – Changeement de nomination des délégués Titulaire et Suppléant	Excusés et représentés par pouvoir : Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES Absent : Monsieur Pierre MARECHAL Arrivée tardive : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Rapporteur : Michel BOUVIER - Maire

Lors du conseil municipal du 10 juin 2020 par délibération n° 56 il avait été désigné Monsieur Pierre MARECHAL en titulaire et Madame Valérie COSTABLOZ en suppléante comme délégués auprès du Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Il convient d'invertir les postes de titulaire et de suppléant entre Monsieur Pierre MARECHAL et Mme Valérie COSTABLOZ pour pallier les indisponibilités de Monsieur MARECHAL.

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

ABROGE la délibération n°56 du 10 juin 2020 désignant les délégués titulaire et suppléant au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

DESIGNE les délégués auprès du Parc naturel régional du Massif des Bauges, à savoir Madame Valérie COSTABLOZ en titulaire et Monsieur Pierre MARECHAL en suppléant.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER



FINANCESTARIFSPERISCOLAIRES	20052025026	2025
-----------------------------	-------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 14 mai 2025	L'an 2025, Le 20 mai - 20H00
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN
Objet : Finances : Tarifs des services périscolaires 2025-2026	Excusés et représentés par pouvoir : Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES Absent : Monsieur Pierre MARECHAL Arrivée tardive : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Rapporteur : Madame Sandrine ARANDEL – adjointe à la vie scolaire

Madame Sandrine ARANDEL propose de voter les tarifs de l'accueil périscolaire tels que présentés ci-dessous pour l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.

TARIFS COMMUNAUX ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 - PERISCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE – TEMPS DU MATIN ET TEMPS D'ANIMATION DU SOIR

RESIDENTS

Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 – Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 16h10/17h30 - Elémentaire 16h15/17h30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 0/507	0.90€
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 – Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 16h10/17h30 - Elémentaire 16h15/17h30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 508/799	1.50€
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 – Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 16h10/17h30 - Elémentaire 16h15/17h30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 800/1099	1.75€
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 – Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 1100/1299	1.90€

Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 - Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 16h10/17h30 - Elémentaire 16h15/17h30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF >1300	2.20€
Tarif majoré si réservation hors délai	+3.00€
Tarif majoré en l'absence de réservation	+5.00€
Forfait appliqué par la collectivité lorsque les parents dépassent l'heure de fin de garderie pour venir chercher leur(s) enfant(s)	15€/par quart d'heure commencé

EXTERIEURS	
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 - Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 0/507	1.30€
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 - Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 508/799	2.10€
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 - Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 800/1099	2.30€

RESTAURATION SCOLAIRE – ACCUEIL PERISCOLAIRE PAUSE MERIDIENNE	
RESIDENTS	
QF 0/507	4.73€
QF 508/799	5.28€
QF 800/1099	5.50€
QF 1100/1299	5.72€
QF >1300	5.94€
Tarif majoré si réservation hors délai	+5.00€
Tarif majoré en l'absence de réservation	+10.00€
Panier repas si pai – tarif unique	2.53€
EXTERIEURS	
Tarif unique	6.16€
Tarif majoré si réservation hors délai	+5.00€
Tarif majoré en l'absence de réservation	+10.00€
Panier repas si pai – tarif unique	2.53€
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 – Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF 1100/1299	2.60€
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 – Elémentaire 7h30/8h25 Accueil du soir T1 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 Accueil du soir T2 Maternelle 17h30/18H30 - Elémentaire 17h30/18H30 QF > 1300	2.90€
Tarif majoré si réservation hors délai	+3.00€
Tarif majoré en l'absence de réservation	+5.00€
Forfait appliqué par la collectivité lorsque les parents dépassent l'heure de fin de garderie pour venir chercher leur(s) enfant(s)	15€/par quart d'heure commencé

➤ Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

APPROUVE les droits et tarifs du périscolaire présentés et valables pour l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation 14 mai 2025</p>	<p>L'an 2025, Le 20 mai - 20H00</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24</p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p> <p>Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN</p>
<p>Objet :</p> <p>Finances :</p> <p>Tarifs de l'école de musique municipale 2025-2026</p>	<p>Excusés et représentés par pouvoir : Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL</p> <p>Excusés : Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN</p> <p>Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES</p> <p>Absent : Monsieur Pierre MARECHAL</p> <p>Arrivée tardive : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : à Madame Laëtitia NOËL – adjointe à la Culture-Associations-Jeunesse

Madame Laëtitia NOËL propose de voter les tarifs l'école de musique municipale tels que présentés ci-dessous pour l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.

TARIFS COMMUNAUX ANNEE SCOLAIRE 2025-2026	
CULTURE	
ECOLE DE MUSIQUE	
RESIDENTS	
Enseignement instrumental et parcours d'exploration – Elèves de moins de 18 ans (cours collectifs) QF 0/507	160€
Enseignement instrumental et parcours d'exploration – Elèves de moins de 18 ans (cours collectifs) QF 508/799	180€
Enseignement instrumental et parcours d'exploration – Elèves de moins de 18 ans (cours collectifs) QF 800/1099	200€
Enseignement instrumental et parcours d'exploration – Elèves de moins de 18 ans (cours collectifs) QF 1100/1299	240€
Enseignement instrumental et parcours d'exploration – Elèves de moins de 18 ans (cours collectifs) QF > 1300	270€
Eveil musical/choral/orchestre	110€
Adultes (+18 ans) – cours individuels (32 cours)	630€
Adultes (+18 ans) – cours individuels (16 cours)	320 €
Adultes (+18 ans) – cours collectifs (32 cours)	320€
Etudiant (18-25 ans sur présentation de la carte) – cours individuels	500€
Etudiant (18-25 ans sur présentation de la carte) – cours collectifs	260 €
EXTERIEURS	
Enseignement instrumental et parcours d'exploration – Elèves de moins de 18 ans (cours collectifs)	340€
Eveil musical/choral /orchestre	130€
Adultes (+18 ans) – cours individuels (32 cours)	740€
Adultes (+18 ans) – cours individuels (16 cours)	380 €
Adultes (+18 ans) – cours collectifs (32 cours)	380€
Etudiant (18-25 ans sur présentation de la carte) – cours individuels	590€
Etudiant (18-25 ans sur présentation de la carte) – cours collectifs	300€
LOCATION INSTRUMENTS	
Uniquement possible la 1 ^{ère} année	90€

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

APPROUVE les droits et tarifs de l'école de musique présentés et valables pour l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 14 mai 2025	L'an 2025, Le 20 mai – 20H00
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN Excusés et représentés par pouvoir : Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES Absent : Monsieur Pierre MARECHAL Arrivée tardive : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.
Objet : Finances : Subvention de fonctionnement au CCAS	

Rapporteur : Madame Odile ITIS – Déléguée à la Vie Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Saint-Pierre d'Albigny est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 20 000,00 €, au titre de l'exercice 2025.

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

ATTRIBUE une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 20 000 € au CCAS de Saint-Pierre d'Albigny.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

Date de convocation 14 mai 2025	L'an 2025, Le 20 mai - 20H00
Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24	Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN
Objet : Personnel communal : Tableau des emplois et des effectifs	Excusés et représentés par pouvoir : Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES Absent : Monsieur Pierre MARECHAL Arrivée tardive : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Rapporteur : Monsieur Michel BOUVIER - Maire

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des emplois et effectifs en cas de création, suppression ou modification de la durée hebdomadaire des postes.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs en supprimant les postes vacants suivants :

EMPLOI	GRADE	SERVICE	TPS DE TRAVA
ADMINISTRATIF			
Adjoint DGS	Rédacteur principal 1ère classe	adm	35
Responsable état civil	Rédacteur principal 1ère classe	adm	35
Responsable urbanisme	Rédacteur	adm	35
Chargé de projets et travaux	Agent de maîtrise	tch	35
Agent d'accueil citoyenneté	Adj admin principal 2ème classe	adm	35
SERVICES TECHNIQUES			
Responsable des services techniques	Technicien principal 1er cl	tch	35
Agent des services technique	Agent de maîtrise	tch	35
Agent des services technique	Agent de maîtrise	tch	35
Agent des services technique	Adjoint technique principal 2ème classe	tch	35
PERISCOLAIRE			
Agent d'entretien	Agent de maîtrise	Vie scolaire	35
Responsable vie scolaire	Adjoint d'animation	Vie scolaire	28
ATSEM	Adjoint technique principal 1ère classe	Vie scolaire	35
Agent d'entretien	Adjoint technique	Vie scolaire	29
AESH	AESH	Vie scolaire	9.25
CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique Trompette	Assistant d'enseignement artistique	ecm	8.75
Assistant d'enseignement artistique Flûte	Assistant d'enseignement artistique	ecm	4.38
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	ecm	4.38
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	ecm	5.25
Assistant d'enseignement artistique Clarinette	Assistant d'enseignement artistique	ecm	8.75
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	ecm	4.38
Assistant d'enseignement artistique piano	Assistant d'enseignement artistique	ecm	4.38

➤ Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal :

SUPPRIME les présents postes vacants du tableau des emplois et des effectifs.

ENTERINE le nouveau tableau des emplois et des effectifs à compter du 01/06/2025.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER



Tableau des emplois et des effectifs

EMPLOI	GRADE	SERVICE	TPS DE TRAVAIL	ouverture poste	n° délibération
ADMINISTRATIF					
DGS	Emploi fonctionnel	adm	35	01/07/2008	056B-2008
DGS	Attaché territorial	adm	35	01/10/2021	088-2021
Responsable urbanisme	Attaché territorial	adm	35	02/01/2025	086-2024
Adjoint DGS	Attaché territorial	adm	35	15/03/2022	014-2022
Gestionnaire RH réglementaire	Rédacteur ppal 1 cl	adm	35	01/07/2014	065-2014
Agent d'accueil citoyenneté	Rédacteur	adm	35	01/08/2024	053-2024
Chargé de gestion budgétaire	Rédacteur	adm	35	01/10/2024	075-2024
Responsable état civil	Adjoint administratif principal 1ère classe	adm	35	01/01/2024	006-2024
Gestionnaire RH carrière et paie	Adjoint administratif principal 1ère classe	adm	35	01/01/2023	109-2022
Responsable logistique	Adjoint administratif principal 2ème classe	adm	35	01/09/2017	089-2017
Comptable	Adjoint administratif	adm	35	01/03/2021	005-2021
Assistante de direction	Adjoint administratif	adm	35	01/04/2017	032-2017
Gestionnaire admin urba et PM	Adjoint administratif	adm	35	01/06/2023	044-2023
Guichet unique	Adjoint administratif	adm	12	27/08/2018	076-2018
SERVICES TECHNIQUES					
Chargé de projets et travaux	Technicien	tch	35	01/01/2025	087-2024
Responsable des services techniques	Agent de Maitrise principal	tch	35	01/07/2022	094-2023
Agent des services techniques	Agent de Maitrise principal	tch	35	01/01/2024	094-2024
Agent des services techniques	Agent de Maitrise principal	tch	35	17/02/2008	012-2007
Agent des services techniques	Agent de Maitrise principal	tch	35	01/07/2013	094-2023
Agent des services techniques	Agent de Maitrise principal	tch	35	01/07/2012	094-2023
Agent des services techniques	Adjoint technique principal 2ème classe	tch	35	01/07/2019	066-2019
Agent des services techniques	Adjoint technique	tch	35	01/01/2022	098-2021
Agent des services techniques	Adjoint technique	tch	35	01/01/2023	110-2022
Agent des services techniques	Adjoint technique	tch	35	01/12/2023	087-2023
Agent des services techniques	Adjoint technique	tch	35	01/09/2022	075-2022
P. MUNICIPALE					
GARDIEN DE PM	Brigadier chef principal	PM	35	15/03/2022	013-2022
PERISCOLAIRE					
Agent d'entretien	Adjoint technique ppal 1ère classe	vie scolaire	35	01/07/2018	094-2023
Agent d'entretien	Adjoint technique ppal 2ème classe	vie scolaire	32	01/01/2024	094-2023
Agent d'entretien	Adjoint technique ppal 2ème classe	vie scolaire	28	01/01/2016	098-2016
Agent d'entretien	Adjoint technique ppal 2ème classe	vie scolaire	32	01/01/2022	097-2022
Agent d'entretien	Adjoint technique	vie scolaire	35	01/09/2024	046-2024
Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique	vie scolaire	10.5	01/10/2023	070-2023
ATSEM	Adjoint d'animation ppal 1ère classe	vie scolaire	32	01/07/2013	051-2013
Agent d'animation	Adjoint d'animation ppal 2eme classe	vie scolaire	17	01/01/2024	094-2023
Agent d'animation	Agent d'animation ppal 2 eme classe	vie scolaire	18.5	01/01/2021	139-2020
Responsable vie scolaire	Adjoint d'animation	vie scolaire	35	01/09/2024	052-2024
AESH	AESH	vie scolaire	3.75	01/10/2024	062-2024
ATSEM	ATSEM pp 1cl	vie scolaire	28	01/07/2015	094-2023
ATSEM	ATSEM pp 1cl	vie scolaire	32.5	01/07/2017	089-2017
ATSEM	ATSEM pp 1cl	vie scolaire	29.5	01/10/2024	063-2024
CULTURELLE					
Responsable de l'école de musique	Ass enseignement art ppal 1 cl	ecm	20	01/07/2013	051-2013
Assistant d'enseignement artistique Clarinette Saxo	Ass enseignement art	ecm	4	01/09/2017	091-2017
Assistant d'enseignement artistique Batterie	Ass enseignement art	ecm	6.45	12/09/2022	063-2022
Assistant d'enseignement artistique Piano	Ass enseignement art	ecm	6.5	12/09/2022	063-2022
Assistant d'enseignement artistique Trompette	Ass enseignement art	ecm	3	12/09/2022	063-2022
Assistant d'enseignement artistique Flûte	Ass enseignement art	ecm	3.5	12/09/2022	063-2022
Assistant d'enseignement artistique Choral	Ass enseignement art	ecm	7	12/09/2022	063-2022
Assistant d'enseignement artistique Guitare	Ass enseignement art	ecm	6.5	12/09/2022	063-2022
Responsable de la bibliothèque	Ass de conservation ppl 2ème classe	bib	35	01/05/2023	033-2023
Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	bib	25	01/09/2022	065-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation 14 mai 2025</p>	<p>L'an 2025, Le 20 mai - 20H00</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24</p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p>Objet : Foncier : Acquisition des abords du bassin « Sous la Fontaine » au Bourget</p>	<p>Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN</p> <p>Excusés et représentés par pouvoir : Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL</p> <p>Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET</p> <p>Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR</p> <p>Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER</p> <p>Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN</p> <p>Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES</p> <p>Absent : Monsieur Pierre MARECHAL</p> <p>Arrivée tardive : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Monsieur Michel BOUVIER - Maire

Le bassin situé au sud du hameau du Bourget sur la parcelle ZE n°145 n'est accessible qu'en passant par la parcelle ZE n°5 propriété privée appartenant à Monsieur Pierre MURAT.

Afin de pouvoir pérenniser ce bassin qui fait partie du petit patrimoine communal, la Commune a pris contact avec le propriétaire pour savoir s'il souhaitait céder à la commune les abords immédiats du bassin.

Une réunion sur les lieux a été organisée avec le propriétaire et le cabinet de géomètres-experts GEODE. Un accord de principe a été trouvé pour la cession de la rampe d'accès et d'une bande de 1,30m au sud et à l'ouest de la partie bâtie, de plus Monsieur MURAT conservera une servitude de passage sur la rampe qui est également l'accès au reste de sa propriété.

Un plan de bornage et de division provisoire a été établi par le cabinet géode (voir annexe) et Monsieur MURAT a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique de la partie en bleu sur le plan, dénommée provisoirement 5b et représentant environ 60ca avant bornage définitif.

➤ Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition des abords du bassin représentée par la parcelle dénommée provisoirement 5b (voir annexe) d'environ 60ca avant bornage définitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions, y compris l'acte notarié, document d'arpentage à intervenir.

VOTANTS : 24	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	----------------	------------	-----------

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

<p>Date de convocation 14 mai 2025</p>	<p>L'an 2025, Le 20 mai – 20H00</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 15</p>	<p>Le conseil de Saint-Pierre d'Albigny légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Pierre d'Albigny, sous la présidence de Monsieur Michel BOUVIER - Maire</p>
<p>Objet :</p> <p>Intercommunalité :</p> <p>Fixation des montants des attributions de compensation pour l'année 2025</p>	<p>Présents : Monsieur Michel BOUVIER- Maire, Madame Sandrine ARANDEL, Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Laëtitia NOËL, Monsieur Lionel GOUVERNEUR, Madame Odile ILTIS, Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Fabrice AUSSONNE, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Monsieur Jérémy CHRISTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Monsieur Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Madame Myriam MIGLIORINI, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Madame Martine POMA, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN</p> <p>Excusés et représentés par pouvoir : Madame Virginie REYNAUD pouvoir donné à Madame Laëtitia NOËL Monsieur Grégory TISSEUR pouvoir donné à Monsieur Frédéric PACCALET Madame Cécilia GOMES ALVES pouvoir donné à Monsieur Lionel GOUVERNEUR Madame Nadine HOARAU pouvoir donné à Monsieur Michel BOUVIER Monsieur Steeve RENAUDIER pouvoir donné à Monsieur Julien QUANTIN</p> <p>Excusés : Monsieur Rémy SAINT-GERMAIN, Madame Marie-Corinne LAUDES</p> <p>Absent : Monsieur Pierre MARECHAL</p> <p>Arrivée tardive : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Martine POMA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.</p>

Rapporteur : Monsieur Michel BOUVIER - Maire

Vu la délibération de la Communauté de communes Cœur de Savoie n°52-2025 du 27 mars 2025 fixant les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2025 ;

En continuité des années précédentes, et en l'absence de réunion de la CLET depuis le 9 septembre 2021 révisant depuis cette date les attributions de compensation, celles-ci continuent à être déterminées pour 2025 selon la procédure de révision dite « libre ».

Cette procédure est prévue à l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose dans son alinéa V-1 ° bis : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Concernant la commune de Saint-Pierre d'Albigny le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2025 une attribution de compensation d'un montant de **427 768,00 €**. Afin de valider la procédure et le montant de l'attribution définitive à percevoir par la commune en 2025, le conseil municipal doit délibérer pour approuver le montant de cette attribution de compensation.

➤ Après en avoir délibéré, à **LA MAJORITE** le Conseil municipal :

APPROUVE le principe de la révision libre des attributions de compensation ;

APPROUVE le montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2025 fixé à **427 768,00 €** par le Conseil communautaire pour la commune de Saint-Pierre d'Albigny.

VOTANTS : 15	ABSTENTION : 9	CONTRE : 4	POUR : 11
--------------	----------------	------------	-----------

POUR :

Michel BOUVIER, Sandrine ARANDEL, Laëtitia NOËL, Lionel GOUVERNEUR, Fabrice AUSSONNE, Jérémy CHRISTIN, Myriam MIGLIORINI, Martine POMA, Cécilia GOMES ALVES, Virginie REYNAUD, Nadine HOUARAU

CONTRE :

Monsieur Éric CHALANT, Monsieur Julien QUANTIN, Monsieur Steeve RENAUDIER, Monsieur Grégory TISSEUR

ABSTENTION :

Monsieur Frédéric PACCALET, Madame Odile ILTIS, Madame Sonia BERTONCELLI, Madame Geneviève BOUTIN, Madame Valérie COSTABLOZ, Bertrand DELACHENAL, Madame Anne DIEUMEGARD, Monsieur Jean-Michel PERRIER, Monsieur Nicolas VAN STRAATEN

La Secrétaire de séance
Martine POMA



Le Maire
Michel BOUVIER

